

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes

Société du Canal Seine-Nord Europe

Secteur 2 - Pont-l'Évêque à Libermont

Communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuilly, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, est prescrite sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuilly, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont, du mardi 2 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus, une enquête publique parcellaire relative au projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Société du Canal Seine-Nord-Europe.

M. Philippe Legleye, ingénieur du BTP en retraite, est désigné, en qualité de commissaire enquêteur, pour conduire cette enquête et tiendra son siège principal à la mairie de Noyon, sise 1 place Bertrand Labarre 60400 NOYON.

Il recevra les observations du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Communes	Dates et horaires des permanences
PORQUERICOURT	mardi 02 novembre de 15h00 à 18h00
NOYON	samedi 06 novembre de 9h00 à 12h00
BEAULIEU-LES-FONTAINES	mercredi 10 novembre de 14H00 à 17H00
BEAURAINS-LÈS-NOYON	lundi 15 novembre de 15h00 à 18h00
PONT-L'EVEQUE	vendredi 19 novembre de 14h30 à 17h30
ECUVILLY	vendredi 26 novembre de 16h30 à 19h30

Un exemplaire de l'ensemble des pièces du dossier sera déposé dans la mairie des communes où se déroulent les permanences. Dans la mairie des autres communes, sera déposé le dossier d'enquête parcellaire de la commune concernée.

Ces pièces ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de chaque commune concernée, seront déposés pendant 25 jours consécutifs, du mardi 2 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus et mis à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées, par correspondance, au maire de la commune concernée qui les joindra au registre, ou au commissaire enquêteur, au siège principal.

Des informations concernant cette enquête sont disponibles sur le site de la Société du Canal Seine Nord Europe www.canal-seine-nord-europe.fr.

Le commissaire enquêteur rendra son avis motivé dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête. Les copies du procès-verbal et de l'avis seront tenues à la disposition du public dans les mairies ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise pendant un an.

Les gestes barrières devront être respectés lors des permanences ainsi que les mesures spécifiques mises en place par les mairies. Les personnes sont invitées à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

